

## Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Au cours de sa séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Actuellement, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Proposition d'attribution d'une subvention de 20 % dans le cadre des secteurs opérationnels				
Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
66, Grande Rue	M. Mme DUREMBERG	65 700 F	20 %	13 140 F
17, place du 8 Septembre	AICI	45 000 F	20 %	9 000 F
Angle 1, rue Renan/2, rue de la Convention	M. YZENIKIAN	35 593 F	20 %	7 118 F
59, Grande Rue et 3, 5, place du 8 Septembre	M. LAB	161 431 F	20 %	32 286 F
70, Grande Rue	Mlle CUSENIER	261 904 F	20 %	52 380 F
3, Grande Rue	M. QUETGLAS	39 677 F	20 %	7 935 F
56, Grande Rue	M. CORDIER	72 692 F	20 %	14 538 F

Proposition d'attribution d'une subvention de 10 % dans le cadre des secteurs non opérationnels				
Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention proposée
24, rue Richebourg	M. LACOMBE	6 938 F	10 %	693 F
4, rue Mayence	AFUL Richebourg - Mayence	71 276 F	10 %	7 127 F
9, rue Moncey	M. Mme TIROULFET et copropriétaires représentés par GESTRIM	163 468 F	10 %	16 346 F
17, rue Rivotte 1, 3, 5, avenue Gaulard	SNI	602 123 F	10 %	60 212 F
<b>Total</b>				<b>220 775 F</b>

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme dans sa séance du 7 juin 1994, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'attribution des subventions telles que définies dans les tableaux ci-dessus.

En cas d'accord, la dépense de 220 775 F sera imputée au chapitre 914.130.82017.30100 du BP 1994.

**M. NACHIN** : Vous allez dire que c'est encore une obsession mais j'ai beaucoup d'obsessions...

**M. LE MAIRE** : Je sais ce que vous allez dire.

**M. NACHIN** : ...mais je tiens quand même à le dire, je ne vais pas changer de position.

**M. LE MAIRE** : On connaît tous votre position, ce n'est peut-être pas utile de le rappeler chaque fois.

**M. NACHIN** : Je vais quand même le rappeler. Je suis tout à fait admiratif lorsqu'on voit les façades qui ont été nettoyées mais quand on sait qu'au bout de quelques années elles sont à nouveau noires du fait de la pollution atmosphérique, je trouve que c'est de l'argent gaspillé. Qu'on limite la circulation automobile au centre-ville, qu'on commence par cela et qu'ensuite on ravale les façades. Donc je m'abstiendrai.

**M. LE MAIRE** : Très bien. C'est toujours le problème de l'œuf et de la poule...

**M. JACQUEMIN** : Je voulais simplement demander à vos services ou à vous-même si le fait de passer de 10 à 20 % entraîne un changement d'attitude de la population.

**M. LE MAIRE** : Il y a une réponse plus importante, plus intéressante, bien entendu. La subvention serait de 30 % qu'on en aurait peut-être encore davantage mais... On le voit d'ailleurs dans ce tableau, en particulier dans les secteurs opérationnels. Mais c'est vrai qu'il y a effectivement une certaine relance, tant mieux, en attendant qu'il n'y ait plus de voiture au centre-ville.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, adopte les propositions du Rapporteur.